

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES CONSEILLERS GENERAUX AU 29 AVRIL 2011

Président	Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique majoré de 45 %	5 512,12 €
Premiers Vice-Présidents	70 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique majoré de 40 %	3 725,43 €
Vice-Présidents	70 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique majoré de 40 %	3 725,43 €
Membres de la Commission Permanente	70 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique majoré de 10 %	2 927,12 €
Conseiller Général	70 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	2 661,03 €